

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

**Quarante-huitième session
Genève, 19 – 23 mars 2018**

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. La quarante-huitième session de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) s'est tenue du 19 au 23 mars 2018. Ont assisté à la réunion Mmes Tatiana Vasileva et Maria Vicien-Milburn, ainsi que MM. Gabor Amon, Egbert Kaltenbach, Mukesh Arya, Othman Sharif et Zhang Long.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. L'Organe a adopté son ordre du jour, qui est reproduit à l'annexe I du présent rapport. Une liste des documents figure à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

3. L'OCIS a fait le point sur les actions menées à la suite des décisions prises à sa quarante-septième session.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

4. Lors de sa rencontre avec l'OCIS, le Directeur général a donné un aperçu de l'état général de l'Organisation jusqu'à la session.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

5. L'Organe a examiné le rapport d'activité de la Division de la supervision interne (DSI) et s'est dit satisfait des progrès d'ensemble réalisés dans la mise en œuvre du plan de supervision pour 2018. L'Organe a noté que le poste de chef de la Section de l'audit interne, vacant depuis juin 2017, restait à pourvoir.

6. L'Organe a été informé des résultats de l'auto-évaluation périodique de la fonction d'audit interne, qui a confirmé que la fonction d'audit interne à l'OMPI continuait d'être pleinement conforme aux normes d'audit interne. L'Organe s'est félicité des mesures prévues par la DSI pour améliorer encore le processus d'audit. Comme l'a recommandé l'OCIS, la DSI procédera à une auto-évaluation tous les deux ans, qui servira de base à l'évaluation externe obligatoire qui doit avoir lieu tous les cinq ans.

Recommandations

7. Grâce aux efforts conjoints déployés par la DSI et la direction, 41 recommandations de supervision interne en suspens ont été classées depuis novembre 2017, ce qui a permis de réduire considérablement le nombre de recommandations en suspens qui est passé à 115. L'OCIS félicite l'OMPI pour les résultats positifs de cet exercice.

8. L'Organe a été informé par le vérificateur externe des comptes que 52 recommandations d'audit externe étaient ouvertes au moment de la session. Le nouveau vérificateur externe des comptes a informé l'Organe qu'il prévoyait d'examiner toutes les recommandations d'audit externe en suspens et d'évaluer leur validité et l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

Audit interne

9. L'Organe a examiné le rapport d'audit sur la gestion des actifs en matière de logiciels, publié le 28 décembre 2017 sur le site Web de l'OMPI. L'Organe a suggéré que la DSI présente les recommandations d'une manière qui facilite leur suivi et leur clôture en temps opportun.

10. L'Organe a examiné le rapport d'audit sur le recrutement publié le 20 février 2018, qui sera prochainement disponible sur le site Web de l'OMPI. Le rapport montre que, dans l'ensemble, la procédure de recrutement de l'OMPI est opportune et que le délai visé de 19 semaines entre la date de publication de l'avis de vacance et la décision finale a été respecté. La direction a accepté les cinq recommandations d'audit visant à améliorer davantage la procédure.

Évaluation

11. L'Organe a examiné le rapport d'évaluation concernant le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, publié le 7 mars 2018. La direction a accepté les cinq recommandations formulées et vise leur mise en œuvre d'ici à décembre 2019.

Enquêtes

12. Le directeur de la DSI a informé l'Organe de l'état d'avancement des enquêtes. L'Organe a été informé qu'au 20 mars 2018, 14 affaires étaient en suspens, dont neuf avaient été enregistrées en 2017. Depuis la dernière mise à jour en novembre 2017, 22 affaires ont été clôturées; dans six d'entre elles, les allégations de faute étaient avérées. L'Organe s'est dit satisfait de l'ensemble des progrès réalisés et a donné des avis sur plusieurs affaires au directeur de la DSI.

13. L'Organe a noté que dans plusieurs cas, les personnes objet de l'enquête ou les plaignants ont communiqué avec la DSI par l'intermédiaire de leur conseiller juridique. L'Organe est d'avis que l'OMPI devrait évaluer les incidences de telles pratiques et préciser sa politique à cet égard, compte tenu des politiques et pratiques en vigueur dans les autres organisations du système des Nations Unies.

14. Le directeur de la DSI inclura dans ses futurs rapports trimestriels des informations sur l'utilisation du logiciel d'enquête "Encase". Cela permettra à l'OCIS de contrôler l'utilisation de ce logiciel.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS POUR 2017

15. La directrice de la Division des finances a informé l'Organe sur le rapport financier et les états financiers pour l'année 2017. Du fait que les prestations au personnel pour 2017 ont été comptabilisées conformément à la norme comptable internationale du secteur public 39 récemment adoptée ("Avantages du personnel"), les chiffres correspondants pour 2016 ont dû être retraités dans les états financiers de 2017.

16. La direction a expliqué, à la satisfaction de l'OCIS, les principaux facteurs à l'origine des différences entre les états financiers retraités pour 2016 et les états financiers pour 2017.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DE L'OMPI

17. Conformément à l'article 2.14 du Règlement financier approuvé par l'Assemblée générale de l'OMPI en octobre 2017, l'OMPI a adopté un nouveau format pour le rapport sur les performances de l'OMPI durant l'exercice 2016-2017. Ce nouveau format fusionne le Rapport de gestion financière et le Rapport sur l'exécution du programme, qui étaient jusque-là soumis séparément. L'Organe a été informé du contenu et de la présentation du nouveau rapport combiné et considère que celui-ci est complet et convivial. Plus important encore, le rapport juxtapose diverses informations sur la performance financière et l'exécution des programmes sans perdre d'informations contenues dans les précédents rapports. Cela permettra aux

États membres de mieux apprécier l'état d'avancement des programmes et la performance financière de l'Organisation.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE DE L'OMPI EN MATIÈRE DE PLACEMENTS

18. La directrice de la Division des finances a informé l'Organe de la mise en œuvre de la Politique révisée de l'OMPI en matière de placements, approuvée par l'Assemblée générale de l'OMPI en octobre 2017 conformément aux recommandations du PBC. Ainsi que le prévoyait le rapport *in extenso* de la vingt-sixième session du Comité du programme et budget (PBC) dans son paragraphe 263, la direction a soumis à l'OCIS les rapports mensuels sur le rendement des placements établis par les conseillers en matière de placements. L'OCIS a également reçu le rapport de suivi des placements établi par le dépositaire.

19. L'Organe a examiné ces documents et a noté que le rapport de suivi des placements contenait des informations mensuelles sur le respect des restrictions convenues en matière de placements, par exemple, sur les notations de crédit minimales. Le rapport examiné n'a révélé aucune exception justifiée ni aucune faute active ou passive. L'Organe a en outre noté que les rapports mensuels sur le rendement des placements contenaient des informations détaillées sur le rendement des placements de l'OMPI par rapport aux performances du marché. Au cours des périodes examinées, le rendement des placements de l'OMPI était conforme à l'indice de référence.

20. Sur la base de son examen des structures de gouvernance et des politiques relatives aux placements de l'OMPI, l'OCIS est convaincu que des mécanismes adéquats ont été mis en place pour gérer, maintenir et surveiller les placements.

21. Compte tenu du suivi rigoureux des placements de l'OMPI, effectué par des experts externes, par la direction et par le Comité consultatif pour les placements, l'Organe estime que son examen trimestriel des rapports mensuels sur les placements n'a peut-être qu'une valeur ajoutée limitée. L'Organe suggère plutôt de soumettre un rapport annuel au PBC, comme l'a proposé la direction à la vingt-sixième session du PBC. L'Organe est prêt à examiner ces rapports annuels et à faire part de ses observations.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LA GESTION DES RISQUES

22. Compte tenu du temps nécessaire pour examiner les autres points à l'ordre du jour, l'Organe a reporté l'examen de ce point à sa quarante-neuvième session.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES

23. L'Organe a tenu une vidéoconférence avec le vérificateur externe des comptes sortant, le contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde. Ils commenceront sous peu la vérification des états financiers pour l'année 2017. Le vérificateur externe des comptes sortant est convenu avec la direction de la date limite du 6 juillet 2018 pour la présentation du rapport d'audit final. L'Organe a demandé au vérificateur externe des comptes sortant d'envisager d'avancer légèrement cette date afin de permettre à l'OCIS d'examiner le rapport à sa prochaine session (du 2 au 5 juillet 2018) et de faire part de ses observations au PBC, conformément à son mandat. L'OCIS a salué le travail d'audit effectué par le contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde au cours des années précédentes, ainsi que sa contribution à l'amélioration de la gouvernance de l'OMPI.

24. L'OCIS a également rencontré le vérificateur externe des comptes nouvellement nommé, et les représentants du bureau national de vérification des comptes du Royaume-Uni. Ils ont informé l'OCIS de leur approche en matière de vérification des comptes, ainsi que des échanges qu'ils prévoyaient avec l'OCIS. Actuellement, ils se préparent à la transmission de pouvoir par le vérificateur externe des comptes sortant. Le vérificateur externe des comptes

a indiqué qu'il prévoyait d'examiner son plan d'audit avec l'OCIS à sa cinquantième session en octobre.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : SÉANCE D'INFORMATION SUR LE SECTEUR DES MARQUES ET DES DESSINS ET MODÈLES

25. L'OCIS a assisté à une séance d'information détaillée sur le secteur des marques et des dessins et modèles. La vice-directrice générale responsable du secteur et son équipe ont donné un aperçu du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels et du système international des marques. Cet aperçu portait sur le fonctionnement des systèmes et les avantages offerts aux utilisateurs. D'autres questions ont également été abordées, notamment les défis auxquels sont confrontés l'OMPI et les utilisateurs dans le traitement d'un nombre croissant de demandes d'enregistrement.

26. La séance d'information a grandement aidé l'OCIS à comprendre les principales activités menées par ce secteur et lui permettra de mieux s'acquitter de ses responsabilités en matière de supervision.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉONTOLOGIE

27. L'Organe a examiné et pris note du programme de travail approuvé pour le Bureau de la déontologie en 2018, qui reflète ses principales responsabilités conformément à l'ordre de service n° 25/2010 sur le Bureau de la déontologie de l'OMPI. L'Organe a noté avec satisfaction que le programme de travail comprend la mise en œuvre des six recommandations restantes issues de l'audit du cadre éthique de l'OMPI. L'Organe a noté que le programme de travail ne contenait pas d'indicateurs relatifs aux affaires traitées ou à la charge de travail ni d'informations quantitatives sur les ressources disponibles pour mettre en œuvre le programme.

28. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Politique de l'OMPI en matière de déclaration de situation financière et de déclaration d'intérêts, le chef du Bureau de la déontologie anticipe le lancement du système automatisé de déclaration au cours du deuxième trimestre 2018. En ce qui concerne la Politique de protection contre les représailles en raison du signalement d'une faute ou de la collaboration à des audits ou enquêtes dûment autorisés, le chef du Bureau de la déontologie a informé l'Organe qu'il n'y avait pas d'affaires en suspens.

29. L'Organe n'était pas en mesure d'examiner la mise en œuvre du programme de travail de 2017 ni de donner des avis à ce sujet, le Bureau de la déontologie n'ayant pas encore soumis le rapport demandé sur l'état d'avancement. Le chef du Bureau de la déontologie a informé l'Organe que les données sur les dossiers de 2017 ne seraient disponibles qu'en mai ou juin 2018, en vue de l'établissement du rapport annuel du Bureau de la déontologie.

30. En ce qui concerne la révision prévue du mandat du Bureau de la déontologie, recommandée à l'issue de l'audit, l'Organe a demandé au chef du Bureau de la déontologie de mettre le texte proposé à la disposition de l'OCIS, afin que celui-ci puisse l'examiner et faire part de son avis conformément à son mandat. L'Organe a ensuite reçu le projet d'ordre de service révisé, établi par le Bureau de la déontologie en collaboration avec le Bureau du conseiller juridique. Il donnera son avis sur le texte établi, à sa quarante-neuvième session.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU MANDAT ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'OCIS

31. Conformément à son mandat, l'Organe a examiné son mandat et son règlement intérieur en tenant compte du mandat des autres organes de supervision au sein du système des Nations Unies. L'Organe recommande une révision complète de la section B, qui décrit sa fonction et ses responsabilités, afin de mieux structurer, rationaliser et clarifier la section à la

lumière de l'expérience passée. Cela permettrait également de préciser les rôles et responsabilités de l'OCIS à l'égard du Bureau de la déontologie.

32. L'Organe consultera prochainement la direction ainsi que les États membres pour obtenir leurs observations sur les amendements proposés, avant de faire une recommandation formelle qui sera soumise à l'examen du PBC à sa vingt-huitième session et à l'approbation ultérieure de l'Assemblée générale de l'OMPI.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTO-ÉVALUATION DE L'OCIS

33. Conformément à son mandat, l'Organe a procédé à une auto-évaluation pour s'assurer qu'il fonctionne efficacement. L'auto-évaluation, qui couvre la période 2016-2017, a démontré que dans l'ensemble, l'Organe s'acquitte efficacement de son mandat, sauf dans le domaine de la déontologie. L'Organe a recensé certains secteurs à améliorer et, par conséquent, mettra davantage l'accent sur l'examen de la gestion des risques et des contrôles internes. Il recherchera également une interaction plus étroite avec le vérificateur externe des comptes.

34. Par ailleurs, compte tenu de l'étendue de ses responsabilités et des demandes ponctuelles reçues, l'Organe a conclu que l'appui de niveau professionnel mis à sa disposition contribuerait à répondre aux attentes des États membres.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : SÉANCE D'INFORMATION À L'INTENTION DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

35. Conformément au mandat de l'OCIS, une réunion d'information a été organisée avec les États membres. L'Organe a informé les représentants des États membres des délibérations de la présente session et a répondu aux questions posées par les délégués présents.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Prochaine session

36. La prochaine session de l'OCIS aura lieu du lundi 2 juillet au jeudi 5 juillet 2018. Le projet d'ordre du jour de cette session est le suivant :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Questions découlant de la session précédente
- 3) Réunion avec le Directeur général
- 4) Supervision interne
- 5) Suivi des recommandations en matière de supervision
- 6) Rapport financier et états financiers pour 2017
- 7) Point sur la gestion des ressources humaines
- 8) Point sur la gestion des risques et les contrôles internes
- 9) Séance d'information sur le Secteur des brevets et de la technologie
- 10) Déontologie
- 11) Rapport annuel de l'OCIS
- 12) Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
- 13) Questions diverses

[Les annexes suivent]



Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

**Quarante-huitième session
Genève, 19 – 23 mars 2018**

ORDRE DU JOUR

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant de la session précédente
3. Réunion avec le Directeur général
4. Supervision interne
5. Projet de rapport financier et états financiers pour 2017
6. Établissement de rapports sur l'exécution du programme et la performance financière de l'OMPI
7. Politique de l'OMPI en matière de placements
8. Point sur la gestion des risques
9. Vérification externe des comptes
10. Séance d'information sur le Secteur des marques et des dessins et modèles
11. Déontologie
12. Examen du mandat et du règlement intérieur de l'OCIS
13. Auto-évaluation de l'OCIS
14. Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
15. Questions diverses

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/48/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 19 MARS 2018

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

**Quarante-huitième session
Genève, 19 – 23 mars 2018**

LISTE DES DOCUMENTS

adoptée par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Ordre du jour
- [02] Calendrier
- [03] Liste des documents
- [04] Programme de travail évolutif de l'OCIS, de la quarante-quatrième à la cinquante et unième session

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

- [05] Liste de tâches de l'OCIS

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pas de document : compte rendu verbal

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Division de la supervision interne :

- [06] Rapport d'activité de la DSI – 5 mars 2018 (Référence : IOD-IAOC-2018/01)
- [07] Liste de contrôle des communications requises entre la DSI et l'OCIS – 14 décembre 2017
- [08] Procédure interne d'évaluation de la qualité de l'audit interne – février 2018
- [09] Auto-évaluation périodique de la fonction d'audit interne – 19 mars 2018
- [10] Recommandations relatives à la supervision en suspens – 28 février 2018

Audit interne :

- [11] Rapport d'audit de la DSI : *Gestion des actifs en matière de logiciels*, 28 décembre 2017 (Référence : IA 2017-03)

- [12] Rapport d'audit de la DSI : Recrutement, 20 février 2018
(Référence : IA 2017-04)

Évaluation

- [13] Rapport d'évaluation : Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes,
7 mars 2018 (Référence : EVAL 2017-04)

Enquêtes

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS POUR 2017

- [14] Comptabilité et présentation d'exposés (20 mars 2018)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DE L'OMPI

- [15] Comptabilité et présentation d'exposés (20 mars 2018)

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE DE L'OMPI EN MATIÈRE DE PLACEMENTS

- [16] Avis au personnel n° 29/2017 – Modifications apportées à la politique en matière de placements et Politique de l'OMPI en matière de placements
- [17] Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget (document A/57/5) – 26 septembre 2017
- [18] Rapports sur les placements – MBS Capital Advice
Rapport sur les placements de trésorerie principale de l'OMPI, en francs suisses, au 31 décembre 2017 et
Rapport sur les placements de trésorerie stratégique de l'OMPI, en francs suisses, au 31 décembre 2017
- [19] Rapports sur les placements – MBS Capital Advice
Rapport sur les placements de trésorerie principale de l'OMPI, en francs suisses, au 31 janvier 2018 et
Rapport sur les placements de trésorerie stratégique de l'OMPI, en francs suisses, au 31 janvier 2018
- [20] Rapports sur les placements – MBS Capital Advice
Rapport sur les placements de trésorerie principale de l'OMPI, en francs suisses, au 28 février 2018 et
Rapport sur les placements de trésorerie stratégique de l'OMPI, en francs suisses, au 28 février 2018

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LA GESTION DES RISQUES

- [21] Présentation de la Politique de l'OMPI en matière de gestion des risques, mars 2018
- [22] Ordres de service n° 41/2017 – Politique de l'OMPI en matière de gestion des risques, 15 décembre 2017
- [23] Manuel de la gestion des risques et du contrôle interne (mis à jour en novembre 2017)

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES

- [24] Présentation de la proposition du Royaume-Uni (Bureau national de vérification des comptes) et biographie de l'équipe

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : SÉANCE D'INFORMATION SUR LE SECTEUR DES MARQUES ET DES DESSINS ET MODÈLES

- [25] Comptabilité et exposés relatifs au Secteur des marques et des dessins et modèles (21 mars 2018)

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉONTOLOGIE

[26] Version approuvée du programme de travail 2018 du Bureau de la déontologie

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU MANDAT ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'OCIS

- [27] Annexe III du Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'OMPI – Mandat de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI
(dernière modification le 14 octobre 2015)
- [28] Règlement intérieur de l'OCIS, Annexe IV du document WO/AC/35/2 – 1er décembre 2014

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTO-ÉVALUATION DE L'OCIS

[29] Synthèse du questionnaire d'auto-évaluation de l'OCIS – décembre 2017

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : SÉANCE D'INFORMATION À L'INTENTION DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

Pas de document : compte rendu verbal

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

- [30] Rapport – Quarante-septième session (WO/IAOC/47/2)
- [31] Ordre de service n° 47/2017 – Organisation interne de l'OMPI – Division des *communications*

[Fin de l'annexe II et du document]